

Table des matières

Préface	5
Peut-on transiger avec les droits de l'homme ?	7
Paul MARTENS	
I. Le séisme de l'arrêt <i>Taxquet</i>	7
II. Les ravages de l'égalité des armes	10
III. Les exigences du contradictoire	12
IV. Les exigences de l'impartialité	12
V. Les exigences de la légalité pénale	14
VI. La lutte contre la criminalité organisée	16
VII. Les droits de l'homme retournés contre eux-mêmes	17
VIII. Les intérêts du Trésor	19
Conclusion	20
Réflexions sur l'efficacité du droit des droits fondamentaux.	23
Pierre-François DOCQUIR	
<i>Docteur en sciences juridiques, maître de conférences à l'ULB,</i>	
<i>chercheur post-doc au Centre Perelman de philosophie du droit</i>	
I. L'efficacité du mécanisme européen de contrôle du respect des droits fondamentaux	25
II. Les droits fondamentaux sont-ils efficaces ?	29
Conclusion	32
Le management judiciaire, un danger pour les droits de l'homme ? ..	35
Jean-Paul JANSSENS	
<i>Président de la Commission de modernisation de l'Ordre judiciaire</i>	

Considérations sociologiques	53
Olgierd KUTY	
<i>Professeur émérite de l'Université de Liège</i>	
I. La conjoncture historique et la nouvelle société	54
II. La nouvelle organisation des relations professionnelles	57
III. Deux pistes de recherche	60
Conclusion	62
Liberté, égalité... efficacité ?	65
I. Les droits de l'homme : inefficaces à produire du juste ?	69
II. Les droits de l'homme : frein ou allié de l'efficacité du service public « justice » ?	71
III. Les droits de l'homme : frein ou accélérateur des objectifs endossés par le pouvoir judiciaire ?	90
Quels accès pour quelle justice ?	95
Jacques ENGLEBERT	
<i>Avocat, maître de conférences à l'ULB et à l'UMons</i>	
I. Améliorer les accès à la justice ?	
Deux (contre-)exemples choisis... ..	101
A. <i>La répétabilité des honoraires d'avocat</i>	101
B. <i>Les assurances « protection juridique » :</i> <i>l'annonce d'une catastrophe programmée...</i>	106
II. Améliorer l'accès à quelle justice ?	114
A. <i>Constat</i>	114
B. <i>Quelques raisons de douter de la qualité de l'œuvre juridictionnelle</i>	116
1. Une justice qui s'apparente parfois plus à une loterie qu'à un système ordonné et réfléchi	116
2. Des juges qui ne semblent plus à la hauteur de leur fonction ..	118
1. CERTAINS JUGES SONT DEVENUS INCAPABLES DE GÉRER LEURS AUDIENCES	118
2. CERTAINS JUGES VIOLENT LA LOI OU REFUSENT DE L'APPLIQUER	119
3. CERTAINS JUGES S'AFFRANCHISSENT DE LA LOI	119
4. CERTAINS JUGES S'AFFRANCHISSENT DES RÈGLES DE PROCÉDURE	123

5. CERTAINS JUGES NE TIENNENT PLUS AUCUN COMPTE DES CONSÉQUENCES DE LEURS DÉCISIONS SUR LA VIE DES JUSTICIABLES ET SEMBLENT AVOIR COMPLÈTEMENT PERDU DE VUE QU'ILS ACCOMPLISSENT UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC	124
III. En guise de conclusions, quelques idées pour demain...	131
A. <i>L'émergence du droit collaboratif</i>	132
B. <i>L'échevinage, ou limiter l'accès à la justice pour améliorer la justice ?</i> .	134
C. <i>« Les meilleurs d'entre nous »</i>	134
Les actions d'« intérêt collectif » peuvent-elles favoriser l'accès à la justice ? : une question de droits de l'homme	137
Contribution de la Ligue des droits de l'homme au colloque « Les droits de l'homme et l'efficacité de la justice » organisé par l'Association syndicale des magistrats (ASM)	137
Manuel LAMBERT <i>Conseiller juridique Ligue des droits de l'homme</i>	
Introduction	137
I. L'activité juridictionnelle de la LDH	138
II. Constats	139
III. Un cas exemplatif	141
IV. Nouvelle brèche ?	144
Conclusions	146
Réactions de Sylvie Saroléa au texte de Jacques Englebert relatif à l'accès à la justice.	
Le point de vue du droit des étrangers	149
I. L'accès à la justice	150
II. La justice au sens procédural	151
III. La justice sur le plan substantiel	153
Réflexions sur l'action civile et l'accessibilité des juridictions du travail	157
Christophe HANON <i>Substitut de l'auditeur du travail près le tribunal du travail de Mons</i>	

I. L'action civile de l'auditorat du travail	157
A. <i>Les textes légaux et la ratio legis de l'action civile</i>	158
B. <i>Les conditions de sa mise en œuvre</i>	162
1. De la compétence des juridictions du travail	162
2. L'ensemble ou une partie des travailleurs	165
C. <i>La procédure</i>	165
D. <i>La publicité de l'action civile et son contrôle</i>	170
1. Notifier le jugement à ses frais	171
2. Aux travailleurs concernés	172
E. <i>Conclusion</i>	174
II. L'accessibilité des juridictions du travail	175
A. <i>Droit de recueillir les renseignements administratifs nécessaires</i> ...	179
B. <i>Droit de requérir le concours de certains fonctionnaires</i>	179
ANNEXE	
Exemple d'un recours très sommaire et pourtant parfaitement recevable	181

L'accès à la justice et la prise en charge du coût du procès par la partie qui succombe : réflexion ou génuflexion ?

Vincent LETELLIER

Avocat au Barreau de Bruxelles, assistant à l'ULB

Président du Syndicat des Avocats pour la Démocratie

La Cour européenne des droits de l'homme à la recherche d'une conception pragmatique du procès équitable

Marie-Aude BEERNAERT

*Professeur à l'UCL, Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance
et la pénalité (CRIDEP)*

Frédéric KRENC

Avocat au barreau de Bruxelles, assistant aux FUSL, maître de conférences invité à l'UCL

- | | |
|--|-----|
| I. Entre utilitarisme et absolutisme,
l'approche pragmatique de la Cour européenne | 198 |
| II. Un arbitrage pragmatique interne à l'article 6 :
le délai raisonnable comme tempérament à d'autres garanties
du procès équitable | 199 |

A.	<i>La consécration d'une conception concrète de l'impartialité</i>	200
B.	<i>L'émergence d'une conception pragmatique du contradictoire</i>	217
C.	<i>La prise en compte d'impératifs d'efficacité et d'économie dans l'interprétation du droit à une audience publique</i>	233
III.	Un arbitrage pragmatique externe à l'article 6 : l'équité de la preuve pénale à l'épreuve des impératifs de la répression . . .	236
A.	<i>Ramanauskas c. Lituanie : infiltration versus provocation policière</i> . .	236
B.	<i>O'Halloran et Francis c. Royaume-Uni : quand, en matière de droit au silence, le pragmatisme devient jésuitique</i>	239
C.	<i>Bykov c. Russie : l'utilisation de stratagèmes pour recueillir les confidences d'un accusé et l'usage de preuves « inconventionnelles »</i> .	243
D.	<i>Gäfgen c. Allemagne : l'utilisation de preuves résultant d'un traitement inhumain et dégradant</i>	247
	Pour conclure	250

Quelques réflexions sur les droits de l'homme et l'administration de la justice

Christian DE VALKENEEER

Procureur du Roi de Charleroi et professeur à l'U.C.L.

I.	<i>L'accès à la justice</i>	259
II.	<i>La rapidité de traitement</i>	261
III.	<i>L'égalité, le procès équitable et l'intégrité</i>	263

Le délai raisonnable : réaction d'un magistrat assis

Lenteur, célérité et chronophobie : la valse à trois temps

Laurence MASSART

I.	Le temps du justiciable – lenteur et dilatation du temps à l'audience	268
A.	<i>De la gestion du temps à l'audience</i>	268
B.	<i>De l'importance oubliée de l'audience</i>	270
II.	Le temps du juge – Schizophrénie et chronophobie dans la phase du délibéré	271
A.	<i>Le magistrat, juge de la durée du procès sous l'angle du délai raisonnable</i>	271

B. <i>Le juge soumis au délai raisonnable</i>	273
III. Le temps de la justice – célérité justifiée et efficacité de la justice ..	277
IV. Conclusions – une valse mélodieuse à trois temps	279
Les droits de l'homme... ? Et quoi encore ?	281
Annie DEVOS	
<i>Directrice générale de la Direction générale des Maisons de justice du SPF Justice</i>	
I. La victime d'infraction au regard de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales	282
II. Quelle place est réservée à la victime dans la procédure pénale ? ..	287
III. Le droit général à l'information et au traitement correct et consciencieux	288
IV. En termes de conclusion	297
Droits de l'homme et réflexion sur l'efficacité de la justice	299
Georges DE LEVAL	
<i>Professeur ordinaire à la Faculté de Droit de l'Université de Liège</i>	
I. Considérations introductives	299
II. L'accès à la justice	303
A. <i>L'accès aux modes alternatifs de règlement des différends</i>	303
1. Les avantages de la médiation	303
2. Les causes d'un succès d'estime	305
3. Suggestions bienvenues	307
1. UN ANNIVERSAIRE FÉCOND	307
2. LE NOUVEAU DROIT SUISSE	308
3. UNE PROPOSITION PARLEMENTAIRE DE RÉOLUTION	310
B. <i>L'accès au juge</i>	311
III. Le fonctionnement de la justice	317
A. <i>Contenu du procès équitable</i>	317
B. <i>Le litige et sa diversité</i>	321
C. <i>Le défi d'adaptation adressé par le droit judiciaire européen au droit interne</i>	321
D. <i>L'office du juge</i>	324
Que conclure ?	326